



Lettre d'informations PsyEN EDA Académie de Rennes



Janvier 2024

Bonjour à toutes et à tous,

Résultats de la consultation des PsyEN EDA

Le manque de titulaires (plus de 840 postes vacants sur le territoire publiés lors des opérations de mobilité intra académique) a un impact direct sur la prise en charge des élèves et met en difficulté aussi bien les psychologues que le reste de la communauté éducative : professeurs des écoles, familles...

Cette enquête était la première étape d'une campagne visant à dénoncer un état des lieux sur le manque de moyens humains.

Première organisation syndicale de l'École, la FSU-SNUipp a interrogé les psychologues EDA sur les effets du manque de postes aux concours et du nombre de postes vacants sur leurs conditions de travail.

Avec 1 174 réponses, soit 1/3 de la profession, les psychologues se sont largement emparés de cette enquête, exprimant leurs difficultés sur le terrain.

Les résultats de cette enquête constituent un appui pour démontrer au ministère la réalité d'un terrain qu'il ne connaît pas.

Les résultats de l'enquête sur consultables [ici](#).

Journée d'action du 01 février : les raisons d'une grève

Dès sa prise de fonction, la Ministre a tenu des propos mensongers et insultants envers l'école publique et ses personnels. Un élément qui s'ajoute à une politique nocive que le syndicat dénonce depuis longtemps. La FSU-SNUipp et d'autres syndicats appellent à se mettre massivement en grève pour exiger des moyens, du respect et la liberté pédagogique. Elle proposera des suites à cette journée pour obtenir la satisfaction de ses revendications.

Pourquoi se mettre en grève le 01 février ? Réponses [ici](#).

Grève, mode d'emploi :

Contrairement aux PE, les PsyEN n'ont pas à signaler leur intention de faire grève.

Pour les retenues de salaire, il appartient à l'administration de vérifier la participation à la grève : à l'issue de la journée de grève, le rectorat demande aux non grévistes de déclarer leur présence ou de justifier de leur absence.

Les grévistes ne répondent pas à cette demande, ne signent aucun document.

EDA : points REP et mouvement interacadémique :

Depuis 2020, sous prétexte d'affectation en circonscription, la bonification concernant la REP n'était plus attribuée aux PsyEDA dans les opérations de mobilité inter académique.

Suite au jugement, après la saisine du tribunal administratif par une collègue EDA, les points seront attribués en fonction de l'école de rattachement.

Les points pour exercice sur une école relevant de la politique de la ville ne sont pas pris en compte.

Les élu.es FSU-SNUipp sont à vos côtés pour répondre à vos questions et défendre les droits individuels et collectifs.

Pour nous contacter : psyen.rennes@fsu.fr
Permanence téléphonique **le vendredi après-midi**
au 02 99 36 88 43 ou 02 97 21 03 41

Retrouvez-nous également sur le site [psyen.fsu.fr](https://www.facebook.com/psyenfsu)
ou sur Facebook <https://www.facebook.com/psyenfsu>

Se syndiquer c'est agir collectivement, défendre ses droits et développer le métier.